



Présidentielle 2012 : Terra Nova propose de lancer une réflexion sur la répartition des rôles entre les organismes, universités et agences

Dépêche AEF 154090 du 23-08-2011

« Lancer une mission de réflexion sur un équilibre optimal de la répartition des rôles entre organismes de recherche, universités et agences ». Telle est la proposition du groupe de réflexion Terra Nova dans un rapport intitulé « Projet 2012-Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France : Propositions pour un sursaut vers la société de la connaissance », publié le 23 août 2011. La contribution est le résultat des réflexions du groupe de travail sur l'enseignement supérieur et la recherche, présidé par Yves Lichtenberger, ancien président du PRES Paris-Est (1). Actuellement, « la répartition des rôles entre les organismes, réduits au rôle d'agences de 'moyens humains', mais sans capacité réelle de financement de la recherche, les universités, opérateurs de recherche, et les agences qui ont la responsabilité principale du financement de la recherche est une question essentielle ».

Ainsi, Terra Nova suggère que le rôle de l'ANR soit dans l'immédiat limité au « financement sur projet des thèmes jugés prioritaires » et dont « l'établissement des thèmes serait assuré par l'ANR sur la base de directions politiques fixées par le pouvoir politique », ainsi qu'au « financement de thématiques véritablement nouvelles sur programmes blancs, [...] que ce soit parce qu'elles impliquent des équipes de chercheurs appartenant à des laboratoires distincts, ou parce qu'elles nécessitent une mobilisation de moyens inaccessibles dans le contexte de l'organisation du laboratoire ». Le « think tank » propose aussi qu'« un nouvel équilibre entre les financements de la recherche [soit] atteint, avec un minimum de 50 % de financement contractuel et un maximum de 50 % de financement sur projet ».

Voici l'essentiel des propositions de Terra Nova concernant la recherche et l'innovation :

CIR. Terra Nova fait observer que le crédit impôt recherche « doit faire l'objet d'une réévaluation importante » arguant que « si l'effet incitatif de ce dispositif semble attesté, il est quasi-certain qu'un effet d'aubaine et des irrégularités importantes entachent l'efficacité de ce dispositif ». Le « think tank » ajoute que le CIR « profite massivement aux grandes entreprises qui ont les moyens juridiques d'exploiter les avantages du dispositif voire ses failles en termes de contrôles ».

Ainsi, Terra Nova formule six propositions : « mener une évaluation économétrique approfondie du CIR en 2013 » ; « s'assurer par un contrôle plus efficace que les crédits ont une véritable contrepartie de recherche et limiter ainsi leur effet d'aubaine » ; « baisser dans l'assiette du CIR le forfait représentatif des crédits de fonctionnement (un peu plus de 400 millions d'économies) » ; « obtenir une plus forte concentration des moyens sur les PME innovantes » ; « baisser les subventions des très grandes entreprises pour lesquelles le CIR a sans doute un effet de levier relativement plus faible » ; « insérer dans les conditions d'attribution du CIR une clause d'embauche de docteurs dans les entreprises ». Selon le groupe de réflexion, « l'audit et l'optimisation du CIR devra permettre de dégager (en prenant une hypothèse minimaliste) 15 % des montants actuels consentis aux entreprises par pur effet d'aubaine (615 millions d'euros) ».

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE. « Les nouveaux dispositifs issus du grand emprunt comportent des risques et ne règlent pas la question structurelle du financement de la recherche », estime le « think tank », qui s'inquiète d'un financement des laboratoires « plus complexe et plus aléatoire ». De plus, les divisions entre campus d'excellence, laboratoires d'excellence et les autres « introduisent parfois des barrières artificielles » regrette le groupe de réflexion qui insiste pour que « la question de l'autonomie de la recherche [soit] reposée dans un contexte de pilotage de plus en plus fort par le niveau central ». Le groupe qui souhaite par ailleurs que « la structuration des équipes et laboratoires de recherche [n']obéissent pas à des règles

uniformes », estime que « le modèle prévalant dans certaines disciplines expérimentales aux États-Unis (un chercheur senior entouré de postdocs, de doctorants et de techniciens) ne doit pas être considéré comme le modèle unique d'organisation de la recherche ». Le groupe plaide aussi pour que la recherche fondamentale soit préservée et qu'un « examen approfondi des conséquences des restructurations actuelles de la recherche fondamentale liées aux différents programmes d'excellence [soit] réalisé pour rectifier les déséquilibres en faveur de la recherche appliquée ».

CARRIÈRES. Il faut que les revenus des enseignants-chercheurs et des chercheurs soient « revalorisés de manière significative, avec un effort particulier pour les débuts de carrière », poursuivant ainsi « l'effort de ces dernières années », note Terra Nova. Actuellement, « la situation instaurée par les primes d'encadrement doctoral et aggravée par les PES (primes d'excellence scientifique) exclut de fait une grande partie des chercheurs actifs, avec un effet démobilisateur massif ».

CORPS UNIQUE. Est également proposé le rapprochement des deux statuts de chercheur et d'enseignant-chercheur dans un corps unique avec des déclinaisons différenciées tout au long de la carrière. Il s'agit avant toute chose de « mettre fin au marasme financier et au 'déclassement social' du statut des enseignants-chercheurs, notamment des maîtres de conférences débutants », explique Terra Nova. Pour ce faire, le groupe préconise une revalorisation salariale des statuts de chercheur et d'enseignant-chercheur par :

- l'introduction d'une obligation d'enseignement minimal annuel : « il peut s'agir d'introduire pour les chercheurs un service d'enseignement annuel minimal dans leur statut, par exemple de 42h annuel soit un tiers du service actuel des enseignants-chercheurs » ;
- l'introduction d'une obligation d'enseignement minimal de carrière : « par exemple, l'équivalent de 42h annuel sur toute la carrière est d'environ treize années d'enseignement. Ainsi, chaque chercheur devra treize années d'enseignement sur sa carrière qui pourront être organisées de façon concertée avec son université de rattachement ».

De plus, alors que « l'encadrement et le suivi plus important des étudiants à l'université, notamment ceux du premier cycle, nécessiterait plus d'heures d'enseignement », une telle réforme aurait « l'avantage de répartir les heures d'enseignement sur un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs tout en augmentant le volume global d'heures », détaille le « think tank ».

AERES. Le champ d'évaluation de l'Aeres pourrait être élargi, préconise le « think tank ». Toutefois, la fréquence des évaluations « pourrait être réduite pour consacrer plus de temps et de moyens humains à l'exhaustivité et à la complétude de l'évaluation ». En ce qui concerne l'évaluation des opérateurs, « une réflexion doit être menée pour permettre à l'Aeres de fournir aux établissements les instruments permettant l'amélioration de leur fonctionnement en même temps qu'à l'État les critères de la politique contractuelle ».

JEUNES SCIENTIFIQUES. Terra Nova écrit dans son rapport qu'il faut « mettre fin au gâchis dont sont victimes les jeunes scientifiques ». Dans cette optique, quelques mesures sont mises en avant : « reconnaître la thèse dans les conventions collectives et la considérer comme une qualification professionnelle figurant dans les grilles de salaires » ; « lier l'obtention d'une partie du CIR au recrutement annuel d'un contingent de docteurs en fonction de la taille de l'entreprise bénéficiaire » ; « ouvrir de nouveaux postes à l'université et dans les organismes de recherche pour les doctorants » ; « mettre en place un plan de retour des chercheurs et post-docs 'exilés' » ; « ouvrir l'accès aux grands corps de l'État aux titulaires de doctorat via une sélection sur dossier ». Le « think tank » souligne que « les entreprises se privent ainsi de talents et de ressources très qualifiées, par un mécanisme fondé sur des préjugés et une méconnaissance de la formation par la recherche ».

DIRD. Pour le groupe de réflexion, « un objectif prioritaire de la France en 2012 devra être d'augmenter d'un point de PIB sa dépense en faveur de la recherche et de l'innovation ». « Cela doit se traduire par une augmentation de la DIRD de près de 20 milliards d'euros entre 2013 et 2017 », détaille le rapport qui signale par ailleurs que l'État (ainsi que les régions et les entreprises), « devront faire un effort de 15 milliards d'euros dont 5 milliards sous forme d'incitations fiscales en direction du secteur privé ».

« On ne doit pas rejeter les avertissements que constituent certains classements internationaux, comme celui de Shanghai, le déficit en prix Nobel et en brevets et la fuite des cerveaux », assure Terra Nova. En effet, « il y a certainement beaucoup de progrès à faire, en

particulier sur le transfert de la recherche vers l'innovation, mais il serait erroné de se fonder sur une évaluation catastrophique de l'état présent des choses », nuance le « think tank ». Selon le groupe de réflexion, « les difficultés de la recherche française semblent se situer en partie du côté des effectifs et des vocations ». Entre 2000 et 2007, « le nombre d'étudiants s'orientant vers les sciences fondamentales et les sciences de la vie a baissé de 19 % environ », rappelle Terra Nova.

DOCTEURS. Terra Nova établit le constat suivant : « la France fait partie des pays développés qui forment le moins de docteurs et qui se préoccupent sans doute le moins de leur avenir : environ 10 000 docteurs par an contre 15 000 au Royaume-Uni et plus de 25 000 en Allemagne. » Les auteurs du rapport déplorent « la position qui met parfois en doute l'utilité de former des doctorants en masse sous prétexte qu'il n'y aurait pas de débouchés ». « C'est un raisonnement économiquement très contestable », pointent-ils. « Il s'agira donc, non seulement d'augmenter le nombre de docteurs mais de prendre des mesures spécifiques permettant à ceux en situation d'attente ou en situation précaire d'accès à de nombreux débouchés stables et tenant compte de leur niveau de formation et de qualification » arguant que « les docteurs sont rejetés ou ignorés par les entreprises au profit des diplômés d'écoles d'ingénieur ou de commerce ». « Il semble donc bien exister une discrimination tenace contre le diplôme de doctorat, défiance qui n'existe dans aucun autre pays développé », conclut le rapport.

EUROPE. Terra Nova incite la France « à prendre l'initiative d'une relance de la dynamique de recherche au niveau européen », via deux volets distincts : un « accord des pays européens pour se rapprocher rapidement de l'objectif des 3 % du PIB en recherche » et une « réévaluation de tous les programmes et de tous les mécanismes de gestion pour qu'enfin les scientifiques aient l'impression que l'Union européenne soutient vraiment la recherche ».